

prestation compensatoire

Par claudus7, le 01/12/2019 à 16:20

Bonjour, je paie a mon ex épouse une prestation comensatoire depuis 2001 (230euros)

j ai une pension de 1900 E.

je viens d'apprendre que j ai une maladie grave laquelle va me couter beaucoup d'argent en soins et en reeducation, je n'ai pas de mutuelle juste celle de l'hospitalisation.

mon ex femme vie bien avec un une personne ayant de beau revenu et elle ayant la cotorep ,, mais ne se sont jamais declarer ensemble ,,, je ne connais même pas son adresse postale .

donc je viens de lui adresser à l'amiable un mail lui demandant de suspendre cette prestation ,,, la reponse est NON

Que faire?

Merci pour vos conseils

Par amajuris, le 01/12/2019 à 19:56

bonjour,

pour obtenir la revision de la prestation compensatoire, vous devez saisir le juge aux affaires familiales.

voir ce lien:

https://www.village-justice.com/articles/les-conditions-revision-une,18929.html

salutations